

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2022

A 20 H 30

COMPTE RENDU

Etaient présents : Mrs, Mmes Françoise CLEMENT, Olivier MOREAU, Sébastien RATHIER, Sigismond ROZANSKI, Françoise ROCHE, Jean-Pierre BRUYERE, Louis AYNES, Monique RATHIER, Françoise DOITRAND.

Etait absente excusée : Madame Audrey PEURIERE, qui a donné procuration à Mme Françoise CLEMENT

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre BRUYERE

I - Lecture du compte-rendu de la réunion du conseil municipal en date du 25 janvier 2022 :

Après lecture, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II – FORMALITES :

-Informations diverses :

F4 cure : les locataires actuels ont donné leur dédite pour le 30 avril 2022. Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité le dossier de candidature de Madame Berlier.

F1 cure gauche : il a été loué à partir du 20 février 2022.

Antenne TDF : l'ancien projet d'implantation ayant été annulé, une nouvelle recherche de parcelle est menée.

Achat de la parcelle A 928 à la famille Baray par la commune de Grézolles : le dossier est en cours ; la consultation SAFER s'est terminée le 4 mars 2022.

-Demande d'achat de concession au cimetière :

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité la demande d'achat d'une concession au cimetière par Monsieur Jean-Marc Poncet.

-Tour de rôle pour les élections présidentielles :

Pour les 2 tours des présidentielles avec une amplitude d'ouverture du Bureau de vote entre 8h et 19h, les 10 et 24 avril 2022 :

De 8h à 10h45	-Françoise CLEMENT -Audrey PEURIERE -Monique RATHIER
De 10h45 à 13h30	-Jean-Pierre BRUYRE -Sébastien RATHIER -Sigismond ROZANSKI
De 13h30 à 16h15	-Françoise DOITRAND -Olivier MOREAU -Françoise CLEMENT
De 16h15 à 19h	-Françoise ROCHE -Sigismond ROZANSKI -Louis AYNES
19h : Dépouillement	

Un nouveau tableau sera réalisé pour les élections législatives qui auront lieu les 12 et 19 juin 2022 de 8h à 18h.

-Ecole :

Les casques audio ont été livrés.

A ce jour, il se pourrait que chaque enseignant reprenne son rôle de « Chargé d'école » sur son site. Le principe de la direction unique ne serait pas reconduit.

Une Commission Pédagogique Intercommunale sera programmée pour valider ou non l'élaboration d'une nouvelle charte.

-Manifestations :

La course cycliste FSGT du VLVA (Vélo Loisir du Val d'Aix) sera proposée le samedi 9 avril 2022 entre 14h et 18h.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal votent une aide de 150€ pour le club organisateur.

III – BUDGET :

1 - Vote des Taxes Communales :

Après observation de l'« Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 et de simulations avec augmentations de 0,5%, 1% ou diminutions de 0,5%, 1% et 1,5%, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de maintenir les taxes aux taux 2021 :

TH (taxe d'Habitation pour quelques particuliers + résidences secondaires) :

TF (Taxe Foncier Bâti) : 22,70 %

TFNB (Taxes Foncier Non Bâti) : 21,69 %

2 - SPANC (Assainissement Non Collectif) :

Le Compte Administratif 2021 est en accord avec le compte de gestion :

Fonctionnement :

Dépenses : 297,00 € Recettes : 297,00 €

Investissement :

Dépenses : 840,00 € Recettes : 840,00 €

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le Compte Administratif 2021 du Budget SPANC.

Budget primitif 2022 :

Il s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en fonctionnement : Dépenses : 1 000,00 € Recettes : 1 000,00 €

- en investissement : Dépenses : 0,00€ Recettes : 0,00€

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le budget Primitif 2022 du SPANC.

3 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Un état de la dette est présenté à l'assemblée.

Le Compte Administratif 2021 est en accord avec le compte de gestion :

Fonctionnement :

Dépenses : 21 125,17 € Recettes : 26 839,78 € soit un résultat de +5 714,61 €

Investissement :

Dépenses : 18 953,22 € Recettes : 43 829,54 € soit un résultat de +24 876,32 €

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le Compte Administratif 2021 du Budget « Assainissement Collectif ».

A noter qu'il conviendra pour l'an prochain de valoriser le travail de Christophe avec une estimation au plus juste du temps passé pour l'entretien de la STEP. Cela permettra d'avoir une vision plus officielle du prix de revient de la STEP dans la perspective d'une remontée de la compétence « Assainissement » à l'intercommunalité en 2026 au plus tard.

Budget primitif 2022 :

Il s'équilibre en dépenses et en recettes :

-en fonctionnement : Dépenses : 26 065,00 € Recettes : 26 065,00 €

-en investissement : Dépenses : 27 776,00 € Recettes : 27 776,00 €

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le budget primitif 2022 « Assainissement Collectif ».

4 - BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE :

Un état de la dette est présenté à l'assemblée.

Le Compte Administratif 2021 est en accord avec le compte de gestion :

Fonctionnement :

Dépenses : 210 598,19 € Recettes : 249 800,70 € soit un résultat de +39 202,51 €

Investissement :

Dépenses : 89 222,22 € Recettes : 175 964,74 € soit un résultat de +86 742,52 €

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le Compte Administratif 2021 du Budget Principal de la Commune.

Budget primitif :

Il s'équilibre en dépenses et en recettes :

-en fonctionnement : Dépenses : 282 312,00 € Recettes : 282 312,00€

-en investissement : Dépenses : 289 668,00 € Recettes : 289 668,00 €

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le Budget Primitif principal 2022 de la Commune.

IV – TRAVAUX :

- Une table de pique-nique d'un modèle simple sera achetée et implantée au lieu-dit « La Croix Bleue ».

- Le rack à vélos a été installé.

- L'entreprise BEAUFILS sera à nouveau contactée au sujet de la fuite sur le toit de l'église.

- Modification/création de raccordements à l'assainissement collectif :

Le devis de l'entreprise SITERRE, d'un montant de 2 468,00 € HT (2 961,73 € TTC) qui permettra le raccordement de la SCI GRIB26 et du bâtiment dit « ancienne cure » est validé par les membres du Conseil Municipal. L'entreprise sera contactée pour une exécution rapide des travaux.

M. et Mme Rivière vont se raccorder en terrain privé (accord notarié avec M. et Mme Debout) au réseau d'assainissement collectif. La Taxe de Raccordement (1 600,00 €) leur sera demandée après les travaux.

-Travaux à prévoir en vue des réparations de la propriété SCI GRIB26 :

Dégager l'accès à la cour : l'épaisseur d'enrobé sur le côté droit rend l'accès difficile.

Libérer une partie du stationnement dans la cure du bâtiment dit « ancienne cure » pour travaux début avril

Revoir l'existant du drainage le long du mur de la propriété ; drain à prévoir

2 sapins à déplacer

-Les volets du bâtiment dit « ancienne mairie » ont été commandés auprès de l'entreprise SARL Fermetures DM de Saint-Martin-la-Sauveté.

-Mur de l'école :

Monsieur Sébastien Rathier expose les modalités du dossier : des sondages seront réalisés le 25 mars (1 210,00 € HT). Un devis de M. Rivoire est parvenu en mairie pour la maîtrise d'œuvre (4 000,00 € HT).

Un dossier de demande d'aide a été déposé auprès de l'Etat (DETR) et auprès du Conseil Départemental (Enveloppe Territorialisée).

-Horloge de l'église

Elle a été remise à l'heure par l'entreprise HIMS.

V – QUESTIONS DIVERSES :

-Demande d'un panneau « Les Rivières » à partir de la RD1 sur la commune de St Julien-d'Odes : toutes les habitations sont maintenant repérées par une adresse, ce qui rend superflu un marquage de « lieux-dits ».

-Chemin Défendu : demande d'enrobé pour l'entrée d'un particulier dans le cadre d'une opération de voirie + eaux à drainer sur le même lieu

-Marches d'escalier sur la Montée de la Chaux : le propriétaire concerné serait d'accord pour supprimer ces marches.

-Projet de participation à la prochaine opération « Loire Propre »

-Aide à l'Ukraine : Engagement des communes de l'arrondissement de Roanne pour une aide à hauteur de 1€ par habitant : cette demande sera proposée au CCAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.